

PHILIPPE DAUBLAIN
PLANTEUR
B. P. 27
RUHENERI

B. B. A. NO 98 GOMA

RUHENERI, LE 10 aout 1956.

DA

Monsieur l'Administrateur Territorial
RUHENERI
=====

~~4/8/56. M. 1~~ MOI. 5/02
~~2949~~

Monsieur l'Administrateur Territorial,

J'aurai l'honneur de vous confirmer la conversation qui nous avons eue dernièrement au sujet des dépréciations à prendre pour ramener au travail les travailleurs contractés dont l'absentéisme au début de cette année a été pour nous catastrophique.

Absentéisme qui pour la plantation et celle de nos villages a été l'origine d'un temps à gagner de 25 tonnes de pyrite par plantation.

Je tiens à vous confirmer que les doléances qui ont été faites à Monsieur le Gouverneur du Ruz du Vendredi par l'intermédiaire de la Socope n'étaient pas dirigées contre vous.

Bien au contraire, pour ce qui me concerne je dois vous remercier pour l'expression que vous avez eue à essayer de redresser la situation, dans la mesure de vos moyens dès que vous avez été au courant des faits.

A l'heure actuelle, une amélioration nette s'est faite dans les présences qui sont néanmoins insuffisantes encore.

Cette amélioration est due :

1/ à votre passage et l'celui de Monsieur Duchêne sur les plantations.

2/ à la satisfaction qui a été donnée aux travailleurs



en 2/0 intérifiant à viser les cafés improductifs qu'ils étaient pour, (à coup de fouets ~~des~~^{de} et ~~des~~^{les} bâtons) d'interdire la façon parfaite.

3/ Au fait que vous leur avez promis de prendre des dispositions pour qu'ils soient plus tenus d'attendre leur pension sans ces mêmes que les juges des tribunaux à digérir veillent bien entendre leurs ~~paroles~~ ou tout ce demandeur, défendeur, et même témoin.

4/ Au fait que vous leur avez promis de faire accélérer les entrées des vivres en leur dé-infection dans les hangars "mousqués".

Dans le temps, le Gouvernement veulent mettre au travail le plus d'indigènes possible avait diminué de 50 % le bout de l'illet pour les contractés; cette diminution a été reportée.

Une mesure fort dommageable serait de laisser au peix, pour les cultures obligatoires, les fêtes de la fin du millénaire, libérer l'homme seulement des courées et de la liberté industrielle n'est qu'une folie mesuré, elle rend le contrat impoible et elle est absolument inutile dans une région où tous les indigènes ont à cœur de mettre sous culture les plus grandes surfaces possibles.

A toutes fins utiles, je vous signe le sans équivoque suivant le premier:

1/ Une seconde cérémonie des jeunes Sous-Chefs qui doivent être dans le sein des travailleurs contractés obligeant à leur autorité le petits appétits.

2/ Que pendant quelques journées de travail mon père sur les champs des Sous-Chefs des indigènes obtiennent d'une tranquillité égale à celle de son père soit prélevé sur nos plantations.

MAJUANIS HOPITAL

La politesse que je mène ne peut pas être
incriminée; je la mène depuis toujours; ^{et} les politi-
s dans la préparation aussi longtemps que j'en suis
élevé avec plaisir à venir me faire ici.

Veuillez croire, M. le Maire l'Administration Territorial à la considération très distinguée.

D. Aubert